



Comité plénier

Réunion ordinaire

Procès-verbal

01-2025

le lundi 20 janvier 2025

19 h 00

PRÉSENTS	M. Georges R. Savoie, maire M. Philippe Allain, maire adjoint Mad. Albertine Savoie, conseillère M. Denis Doiron, conseiller (à distance) M. Eymard Savoie, conseiller M. Michael Comeau, conseiller
AUTRES	Mad. Melissa Near, directrice générale par intérim Mad. Jessica Robichaud MacKnight, greffière suppléante

1. Ouverture de la séance

M. le maire procède à l'ouverture de la réunion à 19h04.

2. Relevé des présences

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par Michael Comeau

Que l'ordre du jour de la réunion ordinaire du comité plénier du 20 janvier 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Déclaration de conflit d'intérêt.

Aucune déclaration.

5. Lecture et adoption des procès-verbaux.

5.1 Procès-verbaux du 18 novembre 2024, 25 novembre 2024, 9 décembre 2024, 19 décembre 2024 et 13 janvier 2025.

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que les procès-verbaux du 18 novembre 2024, 25 novembre 2024, 9 décembre 2024, 19 décembre 2024 et 13 janvier 2025 soient adoptés tel que présentés.

ADOPTÉ

5.2 Suivi des procès-verbaux

Manuel des employés, Patrimoine N.-B. pour le site Otho Robichaud et poste du directeur général.

6. Recommandations émanant de l'administration

6.1 Présentation avec Valorès - Projet adaptation PA 2.0.

Mad. Mario Tétégan Simon de Valorès a présenté au membre du comité plénier le projet Adaptation Péninsule Acadienne 2.0 concernant les changements climatiques et l'érosion. Ce point doit être ramené à une prochaine réunion lorsque les membres qui siégeront sur ce comité seront choisis.

6.2 Ajustement salariale des employés.

24-5202

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Michael Comeau

Il est résolu de se constituer en comité à huis clos à 20h03.

ADOPTÉ

24-5205

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Michael Comeau

Il est résolu de revenir en réunion extraordinaire à 20h44.

ADOPTÉ

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par Michael Comeau

Que le comité plénier recommande au conseil municipal de donner un ajustement salarial de 3 % rétroactive au 1er janvier 2025 à tous les employés de la municipalité. Cet ajustement salarial est basé sur l'IPC du N.-B. (Indice des prix à la consommation du Nouveau-Brunswick).

ADOPTÉ

4 oui / 1 non

6.3 Rétrospective sur 2024, où on veut aller en 2025 et peut-être plan stratégique.

Les membres du comité plénier ont donné à tour de rôle leur rétrospective à propos de l'année 2024.

7. Ajournement

L'ordre du jour étant épuisé, M. Eymard Savoie, propose l'ajournement à 21h32.

Mad. Jessica Robichaud MacKnight,
greffière suppléante

M. Georges R. Savoie, maire